



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2014**

Membres du Bureau en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
29	26	26

- + *Le Président qui ne vote qu'en circonstance de partage de voix*  
+ *Rappel du quorum : il est atteint avec 15 membres présents*

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Jean BARRULL	Absent, Excusé	
Henri TANDONNET		OUI
Christian DEZALOS		OUI
Jean-Michel DRAPE		OUI
Michel LAUZZANA		OUI
François CHALMEL		OUI
Pierre PUJOL		OUI
Laurence MAIOROFF		OUI
Pierre DELOUVRIE	Absent, Excusé	
André GARROS		OUI
Jean-Marc GILLY		OUI
Gilbert FONGARO		OUI
Annie GALAN		OUI
Jean-Marc CAUSSE		OUI
Patrick BUISSON		OUI

NOM DES MEMBRES	REPRESENTATION	VOTE
Michel BERNINES		OUI
Jean-Jacques PLO	Absent, Excusé	
Claude BENSE		OUI
Claude SARRAMIAC		OUI
Christine BONFANTI		OUI
Eric BACQUA		OUI
Gilbert LABADIE		OUI
Jean-Pierre PIN		OUI
Jean-Paul PRADINES		OUI
Espérance JULIEN	Serge NICOLOTTO	OUI
Danièle LAMENSANS		OUI
Jean-Marc COLIN		OUI
Claude JEANTET		OUI
Jean DREUIL		OUI

**DECISION DU BUREAU N° 2014 – 35**

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE ST CAPRAIS DE LERM CONCERNANT LA CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD269 ET LA CREATION D'UN CHEMINEMENT POUR PIETONS ET CYCLISTES

## Exposé des motifs

Les travaux de raccordement d'une voie nouvelle et la création d'un carrefour giratoire à l'entrée du bourg de Saint-Caprais de Lerm nécessitent la réalisation de travaux de compétence départementale et communautaire.

Ces aménagements portent essentiellement sur les points suivants :

- création d'un giratoire,
- création de trottoirs et de traversées piétonnes pour sécurisation des usagers, des piétons et des riverains de la route départementale,
- amélioration du réseau d'assainissement des eaux pluviales sur la RD 269,
- création d'un réseau d'éclairage public,
- réfection de la couche de roulement de la chaussée,
- aménagements paysagers autour du giratoire.

Conformément au régime général des subventions liées aux infrastructures d'opérations de sécurité routière attribuées par le Département de Lot-et-Garonne, les travaux ci-dessous sont éligibles à la participation départementale du montant HT des travaux :

- 1) La création du giratoire urbain sur la RD269 à l'entrée de l'agglomération de Saint-Caprais de Lerm  
Le montant estimé de ces travaux s'élève à **107 841.11 € HT**  
Le montant de subvention correspondant à **20%** de ce montant est de **21 568.22 € HT**  
*Pour mémoire : taux 20% plafonné à 152 400.00 € HT pour les aménagements de giratoires urbains*
- 2) La création d'un cheminement « piéton + cycles » sur la RD269 vers le bourg de Saint-Caprais de Lerm  
Le montant estimé de ces travaux s'élève à **4 297.10 € HT**  
La subvention correspondant à **50 %** de ce montant est de **2 148.55 € HT**  
*Pour mémoire : taux 50% plafonné à 30 500.00 € HT pour les cheminements piétons et pour les cyclistes*

**Le montant total des travaux est estimé à 111 865.32 € HT.**

Le financement de l'opération est assuré par :

- les fonds propres de notre établissement ;
- une subvention escomptée auprès du Conseil Général au taux maximum

Pour cette opération, le montant global des aides du Conseil Général du Lot et Garonne pourrait donc s'élever à 23 716.77 € H.T.

## Cadre juridique de la décision

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 10 janvier 2013 donnant délégation permanente au Bureau pour solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financements associés,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie et Eclairage public en date du 8 janvier 2014,

Vu le régime des aides « opération de sécurité routière » du Conseil Général de Lot-et-Garonne,